



RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00487

Numéro SIREN : 532 559 150

Nom ou dénomination : A2SE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2016 sous le numéro de dépôt 3841

A2SE CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : Lieudit Le Pré Cado - ZAC de Cadréan
44550 MONTOIR DE BRETAGNE
532 559 150 RCS SAINT NAZAIRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 MARS 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE
LE VINGT-CINQ MARS
A 19 HEURES,

Les associés de la société **A2SE CONSEIL** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie LEGOFF, Président de la Société.

Une feuille de présence a été établie

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2000 actions sur les 2 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT,*
- *POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

JM, DM

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

. la SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES MARION, située 101 avenue François Mitterrand – BP 47 – 44611 SAINT-NAZAIRE, Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

. la SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES JEAN-MAURICE MAJOU AUDIT, située 4 rue du Coëdo – 56550 LOCOAL-MENDON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2021.

Cette résolution est adoptée par

200 voix ayant voté pour,
 voix ayant voté contre et
 - voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par

200 voix ayant voté pour,
 - voix ayant voté contre et
 - voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Monsieur Jean-Marie LEGOFF



In Extenso



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT NAZAIRE**
77, RUE ALBERT DE MUN
44600 SAINT NAZAIRE

Guérande, le 27 septembre 2016

BORDEREAU D'ENVOI DE DOCUMENTS

Isabelle LEROUX vous souhaite bonne réception des documents ci-après :

Dossier : Sas « A2SE CONSEIL »

532 559 150 RCS SAINT-NAZAIRE

Saisine simplifiée conformément à la procédure prévue par l'article 3...

❖ **Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- . 1 exemplaire de la procuration,
- . 1 exemplaire original du procès-verbal de l'AGO,
- . 1 copie de l'attestation de parution de l'avis à un journal d'annonces légales ainsi que le texte de cette annonce,
- . Lettres d'acceptation des Commissaires aux comptes (titulaire et suppléant) + justificatifs d'inscription à la Compagnie
- . les imprimés M3.

Nous vous remercions de bien vouloir prélever la somme de 198,64 € correspondant aux frais, sur notre compte IN EXTENSO GUERANDE n°2000139 ouvert auprès du Greffe du Tribunal de commerce.

Merci de m'adresser en retour votre récépissé & facture ainsi que les KBis mis à jour.

Veuillez croire, Madame, Monsieur à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

In Extenso
9, route de la Croix Moriau - BP 25178
44351 GERANDE Cedex
Tél. : 02 40 60 57 34
Fax : 02 40.11.08.05
Isabelle.leroux@inextenso.fr